


Normes de Conduite des Prestataires

	Responsabilité Sociale de Kinross Système de Gestion Normes de Conduite des Prestataires	Avril 2012
---	--	------------

Chez Kinross Gold Corporation, nous estimons que l'Acheteur et ses filiales (« Kinross ») ont l'obligation éthique et commerciale d'être une société moralement responsable. Cela inclut le fait d'établir un ensemble de normes minimum de conduite pour les Prestataires de produits et services à Kinross. Kinross souhaite faire affaire avec des Prestataires qui partagent notre engagement à une responsabilité sociale. Renforçant nos Dix Principes Généraux pour la Responsabilité Sociale, et les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, auquel Kinross Gold Corporation est signataire, le présent document énonce les normes selon lesquelles Kinross attend que les Prestataires se conduisent dans la conduite de leurs activités.

Outre le respect des lois et réglementations applicables dans les pays où ils exercent leur activité, et les obligations contractuelles applicables, les Prestataires de Kinross devront respecter les normes suivantes :

Culture de Sécurité - Les Prestataires devront :

- établir et maintenir des normes, procédures et contrôles de gestion afin d'assurer le respect de lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité, en tout temps ;
- encourager leurs employés à être activement impliqués dans l'amélioration de leur santé et de leur sécurité ; et
- établir l'exigence que le seul résultat acceptable est le fait que chacun rentre chez lui en bonne santé tous les jours.

Droits de l'Homme - Les Prestataires devront :

- soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement proclamés ; et
 - s'assurer qu'ils ne sont pas complices de violations des droits de l'homme en fournissant sciemment une assistance pratique, des encouragements ou un soutien moral qui a un effet substantiel sur la perpétration de la violation.

Normes de Travail - Les Prestataires devront :

- défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
- soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- soutenir l'abolition effective du travail infantile ; et
 - soutenir l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement - Les Prestataires devront :

- établir et maintenir des normes environnementales, des procédures et des contrôles de gestion afin d'assurer en tout temps le respect de lois et réglementations internationales applicables ;
- soutenir un principe de précaution en cas de doute raisonnable quant à tout dommage environnemental ;
- prendre des initiatives pour promouvoir la « triple approche » du développement durable - prospérité économique, qualité environnementale et égalité sociale ; et
 - encourager le développement et la diffusion de technologies qui protègent l'environnement, réduisent la pollution, participent à une gestion et une utilisation durable des ressources, incitent au recyclage des déchets et produits et s'engagent pour l'amélioration d'une gestion acceptable des déchets résiduels.

Conduite Professionnelle et Déontologie - Les Prestataires devront :

- s'abstenir de s'engager dans toute forme d'activité de corruption, et devront adopter des politiques et procédures qui requièrent le respect des lois anti-corruption applicables et promeuvent les pratiques anti-corruption ; et
 - conduire leur activité dans le respect des lois applicables et de façon compatible avec le Code de Conduite Commerciale et de Déontologie de Kinross (<http://www.kinross.com/about-kinross/corporate-governance/code-of-business-conduct.aspx>)

Activités sur Site

- Outre le respect de ces normes, sur les lieux des propriétés Kinross, les Prestataires devront respecter les politiques et procédures de Kinross applicables, y compris notamment celles établissant des normes concernant l'environnement, la santé et la sécurité et les normes sociales, telles qu'elles seront détaillées dans leur contrat.

Au cours des visites des opérations des Prestataires, Kinross contrôlera périodiquement la conformité des Prestataires à ces normes. Tous les deux ans, les Prestataire seront tenus de réaffirmer leur compréhension et accord concernant le respect des présentes normes (telles qu'elles seront amendées de temps à autre).

Nous comprenons et acceptons de respecter ces normes.

Nom et Adresse de la Société

Nom et Fonction du Représentant

Signature

Date (jj/mm/aa)

Accepté par Kinross :

Pour plus d'informations sur les termes utilisés dans ces Instructions, voir le Pacte Mondial des Nations Unies à <http://www.unglobalcompact.org/index.html>. Pour en savoir plus sur l'engagement de Kinross en matière de Responsabilité Sociale, visitez le site : <http://www.kinross.com/corporate-responsibility.aspx>